

## LES REVENDICATIONS DE LA **CFDT**

concernant le nouvel ACCORD sur la Santé au Travail

22 juin 2026

Les revendications **CFDT** :

Nos lignes rouges :

- **Référent harcèlement moral coté élu**
- **Les ambassadeurs santé**
- **Maintien d'un COPIL ayant un pouvoir de décision et de pilotage (pas d'observatoire)**
- **Maintien de relais d'alerte (revoir le nombre par rapport aux effectifs et périmètres, proposition sur la création d'une communauté d'une dizaine de personne coté élus pour l'UES)**
- **Maintien des référents handicap**

Détails de nos revendications :

- La politique Santé au travail doit insister davantage sur la prévention primaire.
- Référence aux 9 principes de prévention (voir Code du Travail)
- Articulation de la prévention au sein de Capgemini, l'articulation entre les documents obligatoire, le délai, les acteurs et les participants (Un DUERP ne peut pas être élaboré si les bilans de l'année passée n'ont pas eu lieu)
- Les actions menées et les procédures doivent pouvoir être évaluées (mesurables) : nécessité de définir en amont les indicateurs qui permettront les évaluations.
- Les différents acteurs qui doivent : « savoir », « maîtriser », ... : cela implique des temps et des moyens dédiés. Et une définition du « savoir » et de la « maîtrise » qu'est-ce qu'on attend des acteurs.
- Référents harcèlements : HSAS **et référent harcèlement moral** (Les référents doivent être en nombre suffisant et en proportion de l'effectif et doivent être accompagné d'un pilote)
- Les dirigeants sont des acteurs importants : ils donnent l'exemple
- Un sauveteur-secouriste n'a pas le même rôle qu'un équipier de sécurité : leurs rôles doivent être distingués.
- Les formations équipiers de sécurité doivent être obligatoires et incluses au parcours d'intégration des nouveaux arrivants.
- Lien entre les différentes procédures (HSAS, discriminations, moral, situation d'AT, DCA, SpeakUp) + indicateurs

- Création d'une communauté nationale pour mettre en relation les SPST et la communauté des DCA.
- Création d'un groupe au sein du Copil, qui coordonne et définit les actions de prévention à mettre en place avec les SPST
- Enquête et bilan SQVT avec fréquence prédéfinie : tous les 2 ans (réévaluation des RPS)
- **Les ambassadeurs Santé :**
  - ✓ Point de contact pour les salariés, le chef d'établissement et le CRES sur un site
  - ✓ Désigné parmi l'ensemble de toutes les ICRP du site
  - ✓ Amélioration de l'accès à l'information de la santé émise dans l'entreprise
  - ✓ Faire la publicité des différents projets émis par le COPIL
  - ✓ Acteur de la prévention
  - ✓ Rôle de coordination des travaux inter-ICRP
  - ✓ Peuvent se joindre aux visites de sites des RP
  - ✓ Lien entre les ICRP du même site (infra, appli, invent, engineering, corporate...)
- Gouvernance : répartition des rôles entre CSSCT-C et COPIL
  - ✓ Les moyens donnés aux acteurs (temps, responsabilité, pouvoir de décision ...)
  - ✓ La CSSCT-C n'est qu'une commission du CSE-C : n'a pas de pouvoir de décision, ni de budget.
  - ✓ Définir une coordination entre la CSSCT-C et le COPIL